

**OBJET**

**TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES MENUISERIES  
SUR 11 SITES SCOLAIRES**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE**

**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

---

Dans le cadre de la maintenance des sites communaux, la Commune envisage de procéder à des travaux de remplacement des menuiseries sur 11 sites scolaires.

Ceux-ci se feront en quatre lots géographiques :

- **Lot 1 : La Montagne**
  - Maternelle Ruisseau Blanc
  - Restaurant scolaire Elémentaire Ruisseau Blanc
  
- **Lot 2 : Centre ville**
  - Maternelle les Flamboyants
  - Maternelle Bouvet
  - Elémentaire Canal Brûlé
  
- **Lot 3 : Moufia**
  - Maternelle les Bancouliers
  - Maternelle Annexe les Tulipiers
  - Maternelle Les Eglantines
  
- **Lot 4 : Sainte-Clotilde**
  - Restaurant scolaire les Lilas – Bois Noirs
  - Elémentaire les Tamarins
  - Maternelle Bois de Nèfles

Ces travaux consisteront de manière non exhaustive :

- Dépose et évacuation des menuiseries existantes
- Démolition et évacuation de la maçonnerie existante si nécessaire
- Travaux de maçonnerie : reprise des tableaux, réhausse ou création d'allèges si nécessaire
- Fourniture et pose de menuiseries aluminium et métallique
- Reprise de peinture
- Nettoyage en fin de chantier.

## **RAPPORT N° 07/2-26**

RECEVU  
LE 10/07/07  
PAR M. B...

Le montant de l'ensemble des travaux est estimé à 742 000.00 TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23/Article 23.13 du Budget principal 2007.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 20 Juin 2007 a retenu l'entreprise selon le classement suivant :

- Lot 1 :

- 1) l'entreprise TECHNIC ALU OI pour un montant de 158 759.60 € TTC ;
- 2) l'entreprise EHP pour un montant de 158 434.10 € TTC.

- Lot 2 :

- 1) l'entreprise TECHNIC ALU OI pour un montant de 159 343.85 € TTC ;
- 2) l'entreprise EHP pour un montant de 174 814.12 € TTC.

- Lot 3 :

- 1) l'entreprise TECHNIC ALU OI pour un montant de 193 820.88 € TTC ;
- 2) l'entreprise EHP pour un montant de 208 380.85 € TTC.

- Lot 4 :

- 1) l'entreprise TECHNIC ALU OI pour un montant de 161 416.13 € TTC ;
- 2) l'entreprise EHP pour un montant de 181 975.11 € TTC.

Je vous demande donc :

1° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Art 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;

2° de prendre acte du lancement de la procédure de consultation ;

3° de m'autoriser à passer le marché de travaux avec l'entreprise retenue et classée par la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :

- Lot 1 :

- 1) l'entreprise TECHNIC ALU OI pour un montant de 158 759.60 € TTC ;
- 2) l'entreprise EHP pour un montant de 158 434.10 € TTC.

## RAPPORT N° 07/2-26

- Lot 2 :

- 1) l'entreprise TECHNIC ALU OI pour un montant de 159 343.85 € TTC ;
- 2) l'entreprise EHP pour un montant de 174 814.12 € TTC.

- Lot 3 :

- 1) l'entreprise TECHNIC ALU OI pour un montant de 193 820.88 € TTC ;
- 2) l'entreprise EHP pour un montant de 208 380.85 € TTC.

- Lot 4 :

- 1) l'entreprise TECHNIC ALU OI pour un montant de 161 416.13 € TTC ;
- 2) l'entreprise EHP pour un montant de 181 975.11 € TTC.

et à signer les actes afférents à ce marché ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE



*ORIB*

Paul VICTORIA

**OBJET**

**TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES MENUISERIES  
SUR 11 SITES SCOLAIRES**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE**

**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le code Général des Collectivités territoriales ;  
Vu le code des Marchés Publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 20 Juin 2007 ;

Considérant les crédits imputés au Budget Principal 2007 sous le Chapitre 23 Article 2313 ;

Sur le RAPPORT N° 07/1-26 présenté par le Député-Maire, présenté au nom des Commissions Ecole et Restauration Municipale / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché de travaux de remplacement des menuiseries sur 11 sites scolaires de la ville comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Art 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;

Mairie de Saint-Denis  
10707  
Région Réunion

**ARTICLE 2**

Prend acte du lancement de la procédure de consultation.

**ARTICLE 3**

Autorise le Député-Maire à passer le marché de travaux avec l'entreprise retenue et classée par la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :

- Lot 1 :

- 1) l'entreprise TECHNIC ALU OI pour un montant de 158 759.60 € TTC ;
- 2) l'entreprise EHP pour un montant de 158 434.10 € TTC.

- Lot 2 :

- 1) l'entreprise TECHNIC ALU OI pour un montant de 159 343.85 € TTC ;
- 2) l'entreprise EHP pour un montant de 174 814.12 € TTC.

- Lot 3 :

- 1) l'entreprise TECHNIC ALU OI pour un montant de 193 820.88 € TTC ;
- 2) l'entreprise EHP pour un montant de 208 380.85 € TTC.

- Lot 4 :

- 1) l'entreprise TECHNIC ALU OI pour un montant de 161 416.13 € TTC ;
- 2) l'entreprise EHP pour un montant de 181 975.11 € TTC.

**ARTICLE 4**

Autorise le Député-Maire à signer les actes afférents à ce marché.

---

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le - 6 JUL. 2007

LE DEPUTE-MAIRE  
  
Réné-Paul VICTORIA



# RAPPORT DE LA CAO

## **OBJET : TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE MENUISERIES SUR 11 SITES SCOLAIRES**

Date de la réunion de la Commission : 20 juin 2007

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
Monsieur Dominique FOURNEL	Président	✓	
Monsieur Jean-Claude PAYET	Membre		
Monsieur Daniel POUNY	Membre		
Monsieur Antoine Henri LAURET	Membre	✓	
Madame Nicole LAURET	Membre	✓	
Monsieur Emmanuel HOARAU	Membre		
Monsieur POYNIN J. Hugues	Membre supplé.		
Monsieur HO CHUI Pascal	Membre supplé	✓	
Monsieur PONIN BALLOM Gino	Membre supplé.		
Monsieur ALBANY Christian	Membre supplé.		
Monsieur FUMA Sudel	Membre supplé.		

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	PRESENTS	ABSENTS
M. SABATTE	DDCCRF		✓
M. BRIAND	Receveur Municipal	✓	

### **I. RAPPEL**

8 entreprises ont déposé un pli dans les délais : ALULELA / FAS – HG CONSTRUCTION – FAOI - TECHNI ALU OI – EHP – SPEED BAT – RUN ALU - VSTC

Hormis le groupement ALULELA / FAS, dont les références ont été jugées insuffisantes dans le domaine du marché, tous les candidats ont été admis à l'ouverture des secondes enveloppes.

## II. CONCLUSION

Au vu du rapport d'analyse et des critères de jugements des offres prévus au règlement de consultation, la CAO décide :

Propose le classement suivant :

lot 1 : 1 : TECHNIZ . A C U . 02  
2 : E M P

lot 2 : 1 : TECHNIZ . A C U . 02  
2 : E M P

lot 3 : 1 : TECHNIZ . A C U . 02  
2 : E M P

lot 4 : 1 : TECHNIZ . A C U . 02  
2 : E . M . P .

Les entreprises ACULELA / FAS - VOTC - RUM ACU, bien que proposant des offres moins disantes, n'ont pas été classées étant donné que les produits proposés ne respectent pas les normes QUALICONT et QUALANO3 prévues au cahier des charges

SAINT-DENIS, LE 20 JUIN 2007  
LE PRESIDENT



D. FOURNEL

LES MEMBRES A VOIX  
DELIBERATIVE  
JC PAYET

  
D. PAYET

  
A. LAURET

  
N. LAURET

  
E. HOARAU

LES MEMBRES A VOIX  
CONSULTATIVE  
DDCCRF

  
RECEVEUR